

*Initiatives ministérielles*

À mon avis, ce groupe de travail mixte est une excellente idée, non pas parce que le ministre ou le gouvernement l'a appliquée le 7 juillet dernier, mais plutôt parce que, avant de prendre une décision en ce sens, nous avons analysé le concept d'un groupe de travail avec les premiers intéressés, c'est-à-dire les agents et les chefs de police dont le mandat est de servir et de protéger la population.

J'espère que nous aurons la patience nécessaire pour permettre à ce groupe de travail d'atteindre ses objectifs. Comme je l'ai mentionné à Montréal, le mois dernier, devant l'Association des chefs de police, deux facteurs peuvent nuire à un tel groupe de travail. Il y a premièrement les tiraillements entre les divers secteurs de compétence, problème qu'on a réussi à éviter et j'en félicite les quatre corps policiers qui ont décidé d'unir leurs forces. Puis, il y a l'appétit vorace de ceux que j'appelle les mangeurs de chiffres. Évidemment, le groupe de travail a un mandat à respecter, mais il est parfois irresponsable de demander constamment à ces professionnels des précisions sur le nombre de criminels qu'ils ont arrêtés aujourd'hui ou cette semaine ou encore de leur demander s'ils ont appréhendé tous les contrevenants qu'ils cherchaient la semaine dernière.

C'est dire que leur mandat est très difficile à remplir, mais ce sont des professionnels et ils s'en acquitteront. Aux États-Unis, le fonctionnement d'un groupe mixte semblable a connu des problèmes pour les mêmes raisons, mais j'espère que, pas à court terme, mais plutôt à long terme, ce groupe fera son travail, qui ne consiste pas uniquement à exécuter les mesures de renvoi jugées nécessaires, mais à nous faire profiter de l'expérience et des renseignements qu'il aura acquis sur les meilleurs moyens d'exécuter la loi.

Si ces professionnels viennent dire au Parlement que l'exécution de la loi relève davantage des services policiers que des services d'immigration, eh bien soit. Faisons face aux problèmes qui se posent, mais laissons ces professionnels faire leur travail, ils en sont capables.

Nous pouvons aussi penser à d'autres améliorations qu'il serait possible d'apporter au système, notamment à la recommandation qui a été faite par quelques chefs de police de permettre aux juges de ne pas recommander, mais plutôt d'ordonner l'expulsion lorsqu'ils rendent leur sentence. Cela allégerait le fardeau du système et permettrait que chaque cas soit traité au complet au bon moment en laissant aux avocats le temps de réagir à l'ordonnance du juge, plutôt qu'à sa recommandation, ce qui nécessite le renvoi devant les services d'immigration, un tribunal d'appel de l'immigration, et le reste.

Pour cela, il ne faut pas modifier la loi, mais le Code criminel. En tant que parlementaires, nous devons nous intéresser à cette question et l'examiner pour déterminer quelles modifications, s'il y a lieu, il faut apporter au Code criminel.

[Français]

Quelques renvois du Canada dans certains pays ont causé des problèmes en raison des difficultés à obtenir des documents de

voyage de pays étrangers. Des hauts fonctionnaires s'occupent de ces difficultés, qui seront bientôt résolues.

Le ministère de l'Immigration continue de multiplier ses efforts à l'échelle internationale pour interdire l'entrée au pays de personnes indésirables et il travaille en étroite collaboration avec la GRC, un certain nombre d'autorités étrangères exerçant des activités de contrôle et les compagnies aériennes.

• (1230)

[Traduction]

Nous avons reconnu l'existence du problème et nous en avons défini l'étendue, mais nous avons certainement d'autres choses à dire sur le sujet. Si nous ne nous attaquons pas ouvertement à ces questions dès maintenant, certains pourraient être tentés d'invoquer l'argument de la sécurité publique pour promouvoir des mesures racistes visant à interdire toute immigration. À mon sens, et c'est aussi l'avis de tout le Cabinet, nous ne pouvons pas permettre que cela se produise, pas plus que nous ne devons laisser des criminels s'introduire chez nous.

Il est important que chaque député s'attaque aux mythes liés à l'immigration et aux réfugiés.

[Français]

Oui, il y a des problèmes et je viens d'en signaler quelques-uns, mais nous devons contester l'opinion de ceux qui disent que les immigrants fraudent notre système d'aide sociale, parce que c'est tout simplement faux.

Les statistiques indiquent que les Canadiens de naissance sont plus susceptibles que les immigrants de recourir au filet de sécurité de l'aide sociale.

[Traduction]

À ceux qui craignent que nous soyons les victimes d'une vague d'immigrants criminels, nous devons également dire qu'il n'en est rien.

Dans un rapport de recherche préparé pour une conférence de droit tenue récemment à l'Université Carleton, il était affirmé catégoriquement que les immigrants sont sous-représentés parmi les criminels. Les chercheurs ont constaté que les crimes commis par des immigrants semblaient être surtout des crimes de nature moins grave. D'après des spécialistes des sciences sociales, la sous-représentation des immigrants parmi l'élément criminel serait attribuable en partie au processus de sélection préalable qui a lieu avant l'arrivée des immigrants.

Je sais aussi qu'il est difficile, sinon impossible, de comparer les statistiques ternes et arides d'un document de recherche aux sentiments vifs et à la colère que suscitent les grands titres des nouvelles de 18 heures. En tant que parlementaires, nous devons constamment insister sur le fait que l'immigration, c'est bien plus qu'une histoire de vol dans un dépanneur, aussi important que cela puisse être pour la sécurité de nos collectivités.

Jetez un coup d'oeil par-dessus la clôture de votre cour, il y a des chances que votre voisin soit un immigrant ou le fils ou la fille d'un immigrant. Je lis tous les matins à 6 h 30 des histoires